

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE SESAM du 20/10/2023

RELEVÉ DE DÉCISIONS validé par le Conseil le 22 Mars 2024

Présents (avec droit de vote) : Philippe CARDON, Michel CASTRA, Philippe DEBOUDT, Guillemette de LARQUIER, Fabrice DEVETTER, Angèle DUCATILLION, Constance GOOSSENS, Alexandra HYARD, Léa MEKKAOUI, François POTDEVIN, Marion ROMO, Grégory SALLE, Richard SOBEL, Martin VALDEZ-QUINTERO,

Excusés (avec droit de vote) : Paul CARY, Elodie CASTEX, Sorina CERNAIANU, Jean-Gabriel CONTAMIN, David CRAINICH, Etienne FARVAQUE, Isabelle FOURNIER, Eugénie MASCLEF, Helga SCARWELL, Morgane TANVE

Absents (avec droit de vote) : François-Xavier DEVETTER, Laurence DUTOT-AGOURIDAS

Présents (sans droit de vote) : Lucas FABRE (suppléant)

Excusés (sans droit de vote) : Corinne BLANQUART, Clotilde LEMARCHANT

Absents (sans droit de vote) : Séverine CASALIS, Laurent GAUTRON, Serge PIPERNO, Hélène SELOSSE

- Documents joints à la convocation :

- Le relevé de décisions du Conseil du 3 Juin 2023
- Le dossier VAE de Madame Katja SCHMIDT
- Les présentations de la DMI lors du Conseil du 3 Juin 2023

Ordre du jour :

- 1. Approbation du dernier relevé de décisions**
- 2. Point sur le nombre de contrats doctoraux ULille**
- 3. Présentation du Programme Gradué par Alexandra HYARD**
- 4. Approbation du dossier VAE de Katja SCHMIDT**
- 5. Date de la composition du CSI des D1**
- 6. Évolution des règles de composition du jury de thèse**
- 7. Membres du conseil à remplacer et Journée partenaires sociaux et économiques**
- 8. Évaluation HCERES de l'ED**
- 9. Points divers**

I. Validation du procès-verbal du Conseil du 2 juin 2023

Le relevé de décisions du Conseil du 2 juin 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres votants présents.

II. Point sur le nombre de contrats doctoraux de l'Université de Lille

Il s'agit d'un point fait sur le nombre de contrats doctoraux financés à la date du 12 octobre communiqué lors de la réunion des ED/EG avec les affaires doctorales le lundi 16 octobre.

L'Ecole Doctorale SESAM est la plus petite des 7 ED/EG. Le total ne mentionne que les allocations financées par l'Université de Lille.

	SITUATION AU 12 OCTOBRE 2023									ATTRIBUTIONS INITIALES				
	U Lille	Labellisées	Région	FEDER	Init Excellence	Fléché	Autres	PG	Total U Lille	U Lille	Labellisées	Comp LPR	Total U Lille	PG
BSL	21,5	6,5	8,5				9,5	1,5	28	21,5	6,5	0	28	1,5
CHU			1				1							
INSERM			1,5				1,5							
U Lille	21,5	6,5	6				8,5		28					
ENGSYS	10	1	6	0,5			7,62	1	11	9,5	1	0	10,5	1
CNRS			2,5	0,5			5							
FUPL			0,5				0,5							
U Lille	10	1	3				3,12		11					
MADIS	9,5	1	4	0,5	0,2	4	4		10,5	9,5	1	0	10,5	0
U Lille	9,5	1	4	0,5	0,2	4	4		10,5					
SESAM	7	1,5	1			1	1,5		8,5	5,5	1,5	1,5	8,5	0
ADEME							1							
U Lille	7	1,5	1			1	0,5		8,5					
SHS	15,25	2,5	1	1	0,6	4	5,65	1	17,75	12	2,5	3	17,5	1
ADEME							2							
CNRS							1							
U Lille	15,25	2,5	1	1	0,6	4	3,65		17,75					
SJPG	7	2	0,5				0,5		9	5,5	2,5	1,5	9,5	0
ADEME			0,5				0,5							
U Lille	7	2							9					
SMRE	14,5	2	10		1	1	26,5	2,5	16,5	14,5	2	0	16,5	2,5
ADEME			1				1							
CNES							1							
CNRS	0,5		2				7,5							
Entreprises							3							
INRAE			0,5				0,5							
U KENT					1									
U Lille	14	2	6,5		1	1	16		16,5					
Total général	84,75	16,5	31	2	1,8	10	55,27	6	101,25	78	17	7	102	6

III. Présentation du Programme Gradué par Alexandra Hyard

Alexandra Hyard, co-responsable avec Elodie Castex, présente le Programme Gradué.

Le Programme « Cultures, sociétés, pratiques en mutation » (Hub n°4) propose un parcours pluridisciplinaire d'études supérieures de niveau Master et Doctorat en Sciences Humaines et Sociales.

Cette formation de haut niveau, ouverte aux étudiants du monde entier, axée sur la recherche, mobilise les compétences et savoirs des sciences humaines et sociales au service d'une compréhension de la transition globale à l'œuvre dans les sociétés contemporaines.

Un cycle de 11 conférences est proposé le vendredi après-midi entre Septembre et Janvier.

Ce Hub regroupe en son sein 16 parcours de Master et 3 Ecoles Doctorales.

La participation au GP CSPM par les doctorant(e)s donnera lieu à une attestation, qui s'ajoute au diplôme de Doctorat dispensé par l'Etablissement.

Le premier appel pour les bourses de mobilité a eu entre le 16 Octobre et le 15 Novembre pour les départs entre le 1^{er} Janvier 2024 et le 30 Septembre 2024. Le second aura lieu en Mars 2024.

Le montant maximum est de 3000€ en fonction de la durée de la mobilité (225€/semaine pour les 4 premières semaines, puis 150€/semaine). 70% de la somme est versée au départ et les 30% restant au retour de la mobilité.

IV. Approbation du dossier VAE de Katja SCHMIDT

Madame Katja SCHMIDT est passée par le service VAE pour obtenir le titre de docteur sur la base de ses travaux de recherche à la Banque de France. En février 2023, Monsieur Etienne FARVAQUE, Professeur des Universités en économie et directeur du LEM, a donné son accord. Depuis, le manuscrit a été rédigé et le jury constitué pour une soutenance en novembre. L'ED SESAM n'a jamais été mis au courant et n'a jamais pu valider les différentes étapes comme le prévoit la procédure https://doctorat.univ-lille.fr/fileadmin/user_upload/sites_services/Doctorat/PDF/3_Procedure_VAE_Doctorat_ULille_07_01_2019.pdf

La validation obtenue en février a une validité d'un an. Il s'agit donc à présent de « rattraper » l'erreur dans la procédure en validant de manière accélérée ce dossier. Dans le cas présent, le dossier de Madame Katja SCHMIDT est recevable, ainsi que la thèse rédigée avec le suivi de Monsieur Etienne FARVAQUE. Mais, sur le principe qu'une thèse puisse être menée et soutenue sans aucune validation par l'Ecole doctorale n'est pas acceptable.

Il est demandé que tout collègue sollicité pour une thèse en VAE en informe directement l'ED SESAM pour éviter qu'un tel cas se reproduise.

Suite aux débats sur la procédure, la demande d'inscription en thèse de Madame Katja SCHMIDT est approuvé :

- 1 membre du Conseil n'a pas pris part au vote
- 5 ont voté contre
- 1 s'est abstenu
- 6 ont voté pour

V. Date de la composition du CSI des D1

Suite à une réunion des 7 ED/EG avec le service des affaires doctorales, l'ED SESAM a pris la décision de pérenniser le calendrier suivi en 2022-2023.

La composition du CSI n'est donc pas demandée dès l'inscription mais quelques mois plus tard, laissant ainsi un peu plus de temps à la réflexion du doctorant et à sa direction de thèse.

- Dans la semaine du 5 Février, un courrier sera envoyé aux D1 leur demandant de composer leur CSI.
- Les formulaires devront être retournés pour le 17 Avril.

VI. Évolution des règles de composition du jury de thèse

Les affaires doctorales de l'Université de Lille travaillent à la mise à jour des règles de composition des jurys de thèse et de HDR. Lors de la réunion avec les ED/EG, le 16 octobre 2023, deux questions en particulier concernent les pratiques de l'ED SESAM.

- Le rôle des Professeurs émérites : Peuvent-ils être président du jury ? Certaines ED/EG de l'Université de Lille l'acceptent. Ce n'est pas le cas à l'ED SESAM. La consigne actuelle est que le président est Professeur.e des Universités ou assimilé et en activité.
Le maintien de la consigne est mis au vote et approuvé (1 abstention et 12 voix pour).
- Un.e membre du CSI peut-il ou elle être rapporteur.e de la thèse ? Quelle que soit la règle, les représentants des doctorants ont demandé une règle explicite. L'Établissement s'apprête à intégrer dans ses consignes qu'il est déconseillé qu'un membre du CSI soit rapporteur de la thèse. Est-ce que l'ED SESAM pourrait aller plus loin et l'interdire ? Le conseil de l'ED SESAM vote et désapprouve l'interdiction (2 voix pour et 11 voix contre).

L'ED va donc préciser explicitement qu'il est déconseillé qu'un membre du CSI soit rapporteur de la thèse et, en particulier, en l'ajoutant dans le formulaire de composition du CSI.

VII. Membres du conseil à remplacer et Journée partenaires sociaux et économiques

Virginie DELSART siégeait en tant que Vice-Doyenne Formation, elle est remplacée par Morgane TANVE.

Deux membres extérieurs des secteurs sociaux et économiques concernés sont à remplacer.

L'ED va prendre contact avec Grégory MARLIER au Conseil Régional.

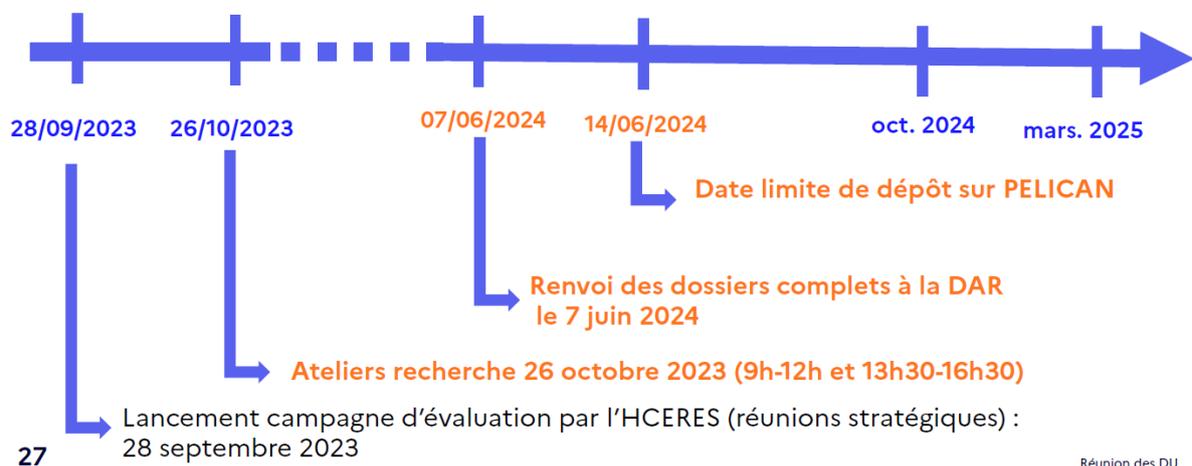
Il faut trouver au moins une deuxième personne à contacter.

Il ne sera pas question d'organiser une *Journée partenaires sociaux et économiques* tant que nous n'aurons pas de tels partenaires dans le conseil.

VIII. Évaluation HCERES de l'ED

Le calendrier de l'évaluation HCERES des ED n'est pas le même que celui des UR.

Informations et retroplanning (Ecoles doctorales)



Les Affaires doctorales vont réunir les 7 ED/EG :

- Fin janvier sur les indicateurs quantitatifs
- Début avril sur les projets

Il est demandé de réfléchir à la transformation des ED en EG, ce qui implique les M2 « Recherche » aujourd'hui pilotés uniquement par les composantes (à 90% la FASEST). Il faudra avancer sur ce dossier avec la VD Recherche et la VD Formation.

Le Conseil doit valider le dossier complet de l'évaluation de SESAM avant le 7 Juin (date de conseil déjà prévue). Il est décidé d'ajouter une date de Conseil. Les documents seront envoyés le 24 Mai 2024 et un conseil exceptionnel se tiendra par Zoom le 31 Mai 2024 pour validation.

Ainsi les dates des Conseils sont :

- 12 Janvier - Zoom
- 22 Mars – Zoom

- **31 Mai – Zoom (ajout)**
- 7 Juin – 31 SH1

IX. Points divers

La directrice et la coordinatrice de SESAM ont rencontré le directeur et la responsable des affaires doctorales de TVES le 27 septembre et le directeur du LEM et les directeurs des études doctorales le 28 septembre.

L'objectif est de rencontrer toutes les UR. La prochaine visite devrait être le CeRIES.